



Suis-je assurée même si j'ai tardé entre deux règlements ??

Par **steffy**, le **18/09/2008** à **20:09**

Bonjour à tous,

J'ai eu un gros accrochage avec ma voiture et mon assureur refuse de le prendre en charge.

Il est vrai que j'ai eu du retard dans le paiement de mon assurance.

Ne suis-je pas assurée à l'année, même si le chèque a été envoyé avec quelques jours de retard ????

Steffy

Par **jeetendra**, le **19/09/2008** à **14:05**

bonjour, la réponse à votre question se trouve dans un article intitulé[fluo] résiliation en[/fluo] [fluo]assurance[/fluo] que j'ai publié sur ce site, faite un tour sur legavox notre nouveau site fort intéressant, à votre disposition, cordialement